



# Dispositif **CAP'ASSO**

CENTRE-VAL DE LOIRE

> Parcours d'accompagnement des associations

Le  
MOUVEMENT  
ASSOCIATIF  
Centre  
Val-de-Loire



Choisir  
l'intérêt  
général

**Cap'Asso c'est :**

Un soutien aux projets d'activité intégrant la création et/ou la consolidation d'emplois à travers :

- une subvention pluriannuelle,
- un accompagnement structurant



### L'ACCOMPAGNEMENT ASSOCIATIF DU DISPOSITIF CAP'ASSO

Depuis plus de 10 ans, le Conseil Régional Centre-Val de Loire s'appuie sur Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire, pour faire bénéficier les associations d'un accompagnement sur mesure.

#### 30 conseillers au service des associations

Avec l'appui de ses 7 réseaux adhérents, Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire accompagne et conseille les associations qui souhaitent déposer une demande de financement Cap'Asso à la Région.

L'objectif est de favoriser la réussite et la pérennité des projets financés par le dispositif.

#### Tous les secteurs d'activité sont concernés :

Jeunesse et éducation populaire, Sport, Agriculture et environnement, Culture, Tourisme, Associations familiales, Social et médico-social, Insertion par l'économie, Habitat des jeunes, Autres.

### UN ACCOMPAGNEMENT ACCESSIBLE DANS LA DUREE

Cette expertise, prise en charge financièrement par le Conseil Régional, est gratuite pour toutes les associations souhaitant faire une demande de subvention Cap'Asso.

**Première demande de Cap'Asso :** accompagnement complet en amont du dépôt de la demande de subvention.

#### Contenu :

- aide au montage du projet,
- analyse de la situation de l'association,
- conseils et préconisations,
- vérification des pièces et dépôt du dossier complet.

Cet accompagnement initial est nécessaire pour toute 1ère demande de Cap'Asso par une association, et possible pour toutes les autres.

#### Pour les projets en cours :

Possibilité d'un suivi personnalisé sur les 3 ans dans un objectif de pérennisation du projet et d'appui à la structuration de l'association au-delà du Cap'Asso.

#### Pour tous les projets Cap'Asso :

→ réalisation d'un bilan, 3 mois avant la fin de la convention Cap'Asso.

**Champs observés :** vie associative, fonction employeur, structuration financière, évolution du projet et perspectives de pérennisation.

### SCHEMA DU PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT CAP'ASSO

Pour les nouveaux projets : contact préalable du Conseil Régional qui réoriente si besoin vers Le Mouvement associatif

Accompagnement du projet et du montage de la demande de subvention, par les conseillers associatifs

-Dépôt de la demande  
- puis instruction et décision par le Conseil Régional

Refus

Accord

Pour les projets en cours :

Possibilité d'un suivi personnalisé au cours des 3 années du Cap'Asso

Pour tous les projets Cap'Asso :

Bilan du projet 3 mois avant la fin du Cap'Asso

Pour rappel, l'aide CAP'Asso est éventuellement renouvelable.

Le bilan avec un conseiller permet à l'association d'aborder cette question avec 2 cas de figure :

- l'association peut pérenniser son projet sans Cap'Asso,
- l'association doit encore consolider son modèle socio-économique et décide de déposer une demande de renouvellement.

## LES ACTEURS ET LEURS ROLES

### Mise en oeuvre opérationnelle

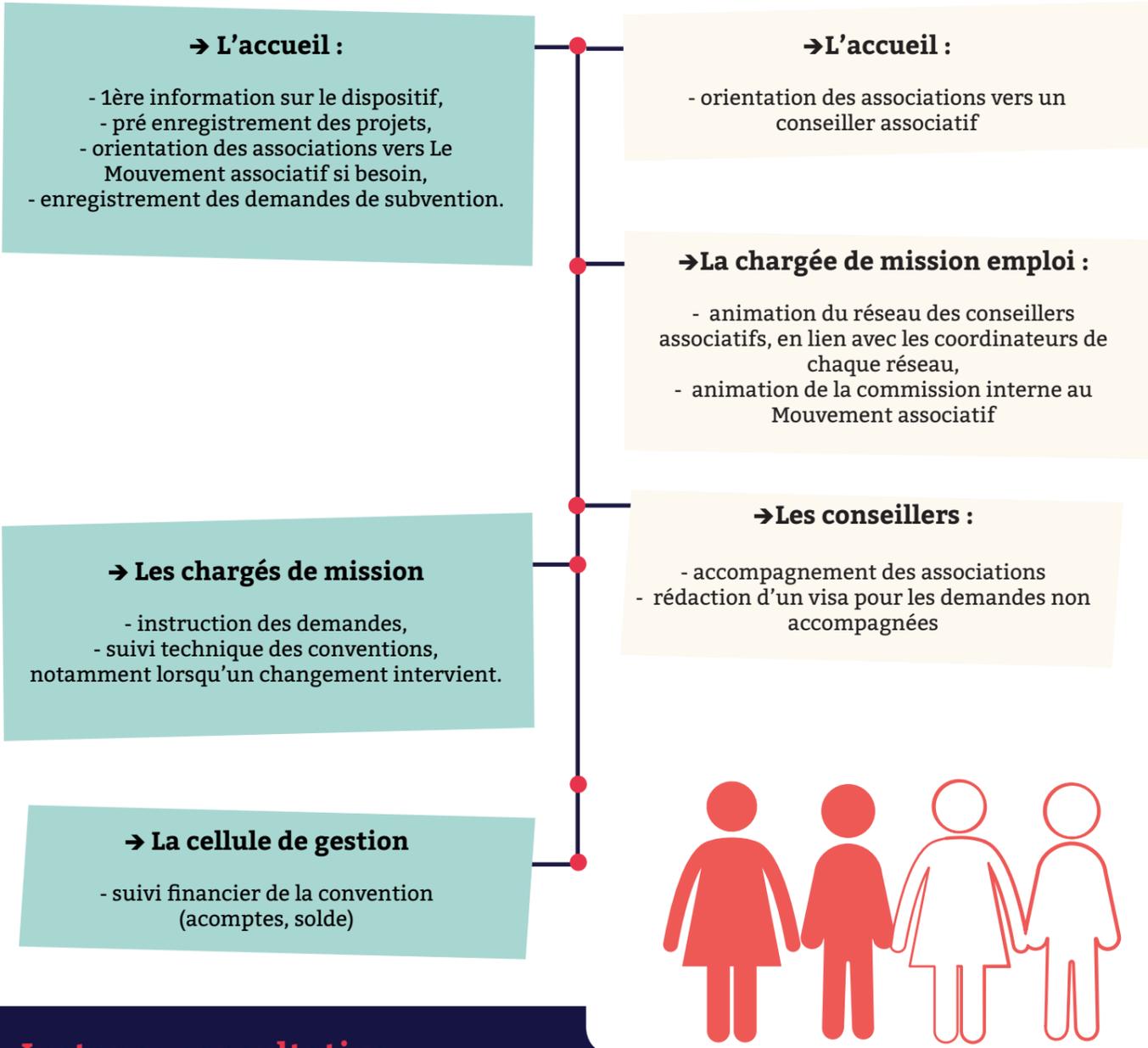
#### Conseil Régional du Centre-Val de Loire

→ Gestion de la demande de subvention



#### Mouvement associatif Centre-Val de Loire

→ Accompagnement de projets



### Instance consultative

#### Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire

- Des **administrateurs des réseaux membres**, réunis dans une commission, émettent un avis consultatif sur toutes les demandes Cap'Asso.
- Cet avis est transmis au Conseil régional..

### Instance de décision

#### Conseil Régional du Centre-Val de Loire

- Les **élus de la Commission Economique** examinent les demandes et émettent un avis.
- La décision finale est votée par la Commission Permanente Régionale (CPR).

## DES CONSEILLERS ASSOCIATIFS LABELLISES

Les 30 conseillers associatifs des réseaux sont **mandatés et formés** par Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire pour répondre aux besoins des associations par :

Une aide au montage du projet

Une expertise sectorielle sur l'ensemble des champs de l'activité de l'association

Une connaissance du territoire

Des compétences ciblées (analyse financière, gouvernance, fonction employeur, réglementation, utilité sociale)

Une orientation vers des dispositifs de soutien financier ou d'accompagnement complémentaires

Des préconisations et un suivi dans le temps



## FOCUS SUR ... L'AVIS TECHNIQUE DU CONSEILLER

A toutes les étapes de l'accompagnement (amont, suivi, bilan), le conseiller complète une fiche permettant :

- d'expliquer **la situation** de l'association et son projet,
- **de formaliser des préconisations** pour structurer l'association et pérenniser le projet.

Cette fiche d'accompagnement est transmise aux services d'instruction du Conseil Régional et au Mouvement associatif.

Si une demande de Cap'Asso arrive directement au Conseil Régional sans accompagnement, le conseiller en charge du suivi de l'association en est informé et rédige un visa de la demande, pour donner un avis technique .

## CONTACTS UTILES



### Le CONSEIL REGIONAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Accueil : Marie Molandre : tél. 02.38.70.32.54 - [capasso@regioncentre.fr](mailto:capasso@regioncentre.fr)

Instruction des demandes en fonction du département :

- **Eure et Loir, Loiret** : Francine LANCEREAU : tél : 02.38.70.31.94 – [francine.lancereau@regioncentre.fr](mailto:francine.lancereau@regioncentre.fr)
- **Cher, Loir et Cher** : Mona TNIHI : tel : 02.38.70.32.65 – [mona.tnihi@regioncentre.fr](mailto:mona.tnihi@regioncentre.fr)
- **Indre, Indre et Loire** : Bastien ROUSSET : tél : 02.38.70.34.27 - [bastien.rousset@regioncentre.fr](mailto:bastien.rousset@regioncentre.fr)

Pour le suivi financier des conventions :

Cellule de gestion DGFREE - [gestion-dgfree@regioncentre.fr](mailto:gestion-dgfree@regioncentre.fr) - 02.38.70.30.01

Site internet de la région – lien vers la page Cap'Asso :

<http://www.regioncentre-valdeloire.fr/accueil/les-services-en-ligne/la-region-vous-aide/associations-ess/capasso.html>

Pièces téléchargeables :

- Pièces du dossier de demande de subvention
- Modalités de versement (document très utile à conserver)
- Récapitulatif des changements de salariés
- Bilan et état récapitulatif des dépenses (à renvoyer au moment de la demande de solde)



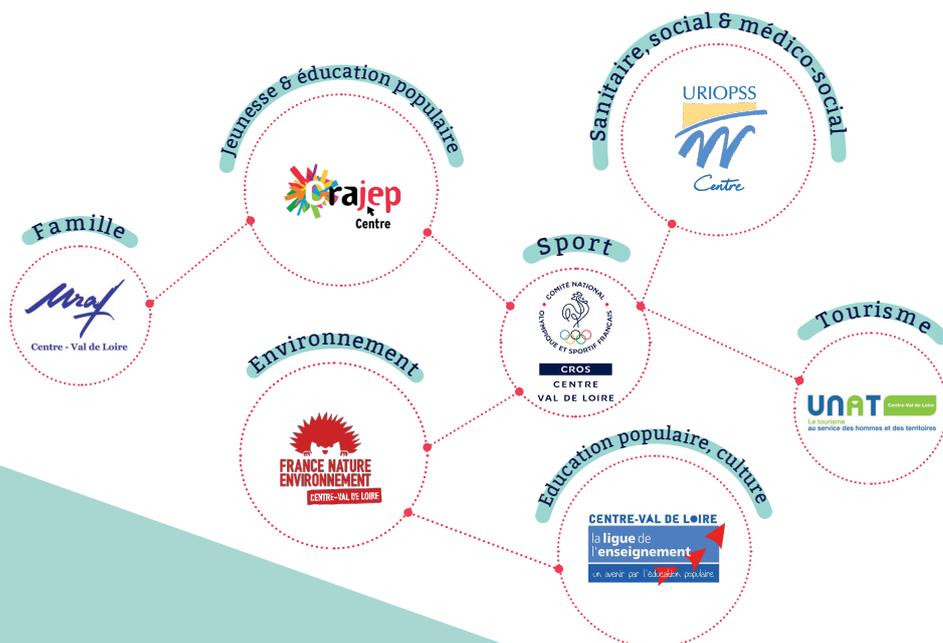
### Le MOUVEMENT ASSOCIATIF CENTRE-VAL DE LOIRE

Pour être accompagné et orienté vers un conseiller associatif :

Accueil : tél. 02.38 68 02 36 - [accueil-centre@lemouvementassociatif.org](mailto:accueil-centre@lemouvementassociatif.org)

Site internet du Mouvement associatif Centre-Val de Loire : [www.lemouvementassociatif-cvl.org](http://www.lemouvementassociatif-cvl.org)

**Nos 7 réseaux membres -> environ 20 000 associations affiliées :**



**Le Mouvement associatif Centre-Val de Loire**

Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire

6 ter rue Abbé Pasty – BP 41223

45401 Fleury les Aubrais

T. 02 38 68 02 36

[lemouvementassociatif-cvl.org](http://lemouvementassociatif-cvl.org)

[accueil-centre@lemouvementassociatif.org](mailto:accueil-centre@lemouvementassociatif.org)



mouvassocentre



@MvtAssoCentre